



Déclarations et Discours

N^o 75/11

LA DÉCENNIE DE LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE

Déclaration prononcée au Comité social du Conseil économique et social des Nations Unies (New York) par M. A.W. Sullivan, représentant du Canada, le 17 avril 1975.

La délégation canadienne souhaiterait formuler quelques commentaires en rapport avec le point dont nous sommes saisis, la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Nous sommes reconnaissants aussi au Secrétariat pour la qualité de la documentation mise à notre disposition. La lecture de ces documents nous a été très utile en nous permettant d'avoir un aperçu des activités en cours ou projetées dans le cadre de la Décennie, tant au sein du système des Nations Unies qu'au niveau des gouvernements et des organisations inter-gouvernementales et non gouvernementales.

Le racisme et la discrimination raciale sont des maux que nous devons tous travailler à extirper parce qu'ils constituent une atteinte à la dignité de la personne humaine et aux principes d'égalité incorporés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les autres instruments internationaux dans ce domaine. Nous devons lutter constamment afin d'en arriver à l'élimination de toute discrimination basée sur la race et nous débarrasser à jamais des préjugés raciaux qui ne reposent d'ailleurs sur aucun fondement, scientifique ou autre. La Décennie se doit d'être cet effort conscient de la communauté des nations dans la réalisation de cet objectif. Elle doit servir à concentrer l'opinion publique mondiale et nationale sur les problèmes de discrimination raciale et sur le besoin impérieux d'y apporter des solutions dans les plus brefs délais.

Le Canada s'est toujours opposé à la discrimination raciale, quel que soit le visage qu'elle adopte, et il a particulièrement condamné celle-ci sous sa forme institutionnalisée et odieuse qui porte le nom d'*apartheid* et qui, malheureusement, continue de sévir en Afrique du Sud. Les régimes racistes d'Afrique du Sud et de Rhodésie poursuivent leurs politiques répréhensibles de discrimination et de domination raciales. Toutefois, les événements récents en ce qui concerne la Rhodésie, et dans une certaine mesure la Namibie, nous semblent constituer une lueur d'espoir et nous osons croire qu'ils nous permettent d'anticiper une évolution positive de la situation, tant en ce qui touche

l'abolition éventuelle du système discriminatoire que l'obtention du droit à l'autodétermination pour ces territoires. En ce qui concerne la Namibie, j'aimerais mentionner que le Gouvernement canadien a accueilli récemment le commissaire des Nations Unies pour la Namibie, M. Sean MacBride. La visite de M. MacBride à Ottawa nous a permis d'examiner avec attention les divers aspects de notre position à l'égard de la Namibie et de procéder à un intéressant échange de vues.

Les signes positifs qui semblent se faire jour dans ces territoires peuvent sûrement en partie être considérés comme le résultat de l'action continue de cette organisation pour mettre fin aux politiques dégradantes et inacceptables des régimes racistes. Ils peuvent également être attribués à l'influence et à l'effet d'entraînement des événements survenus dans les territoires sous administration portugaise. Le processus de décolonisation qui s'y déroule a été amorcé par la volonté et la détermination résolues des populations de ces territoires de faire valoir leurs droits à l'autodétermination et à l'indépendance. Nous nous félicitons par ailleurs des impressionnants et rapides progrès réalisés depuis un an par le Portugal pour mettre fin à son système colonial. Nous nous réjouissons de la détermination avec laquelle les autorités portugaises ont appliqué leur nouvelle politique.

Les nouveaux États qui émergeront bientôt des anciens territoires portugais auront besoin du soutien de la communauté internationale pour faciliter leur démarrage sur des bases solides et pour encourager leur développement socio-économique ordonné et équilibré. Dans ce contexte, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada a annoncé le 11 avril l'envoi d'une mission spéciale en Angola et au Mozambique afin d'entrer en contact avec les gouvernements provisoires et les leaders de ces pays et pour jeter les bases d'une coopération fructueuse dans tous les domaines, et spécialement dans le secteur du développement économique et social entre le Canada et l'Angola et le Mozambique.

Le racisme et la discrimination raciale ne sont pas le lot d'une seule région; comme l'a si bien déclaré le distingué ambassadeur Salim, de Tanzanie, au Comité de vérification des pouvoirs lors de la dernière Assemblée générale des Nations Unies, aucun pays ne peut s'estimer épargné par ce mal à un moment ou à un autre. Il s'agit donc d'une tare universelle qui exige un effort unifié pour parvenir à son élimination. Les gouvernements de tous les pays doivent s'atteler à la tâche et examiner en profondeur leur législation et étudier leur système social dans le but de faire disparaître toute trace de discrimination à l'égard de

quelque race que ce soit. La responsabilité des gouvernements nationaux en est une qui requiert volonté politique et vigilance continuelle pour enrayer ou prévenir les ravages du racisme. D'autre part, nous sommes tous personnellement impliqués dans cette lutte, tant au niveau international qu'à l'échelon national. L'effort individuel dans la lutte contre la discrimination raciale est un aspect important à ne pas négliger. L'élimination du racisme et de la discrimination raciale ne peut se réaliser au seul niveau gouvernemental par des législations et des programmes d'information. Nous devons tous, tant que nous sommes, scruter nos vies personnelles dans un effort pour modifier certaines attitudes, transformer les mentalités et rejeter les préjugés de caractère discriminatoire basés sur la race. Il est essentiel pour que cette lutte aboutisse que chacun examine de façon critique sa manière d'agir et de penser en ce domaine. Nous entrons dans la sphère des relations interpersonnelles et des activités quotidiennes, d'où il importe que les individus soient sensibilisés au problème et prennent conscience de leur responsabilité dans la recherche d'une solution en vue d'enrayer ce cancer qui ronge l'humanité.

Le Canada a poursuivi et développé au cours des mois qui se sont écoulés depuis la dernière session de l'Assemblée générale les activités entreprises dans le cadre de la Décennie pour la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

Au niveau de l'information et de l'éducation du public, le Gouvernement fédéral a patronné une série de réunions avec des représentants des organisations volontaires dont l'intérêt très vif pour les droits de l'homme, et plus particulièrement pour la Décennie, se manifeste par les nombreux programmes qu'ils ont mis sur pied. A l'intention du public, le Gouvernement du Canada vient de publier une brochure contenant le programme de la Décennie ainsi que les principaux textes des Nations Unies sur la discrimination raciale. A cela s'ajoute une série de messages "publicitaires" contre la discrimination raciale qu'à la demande du Gouvernement les stations de radio ont accepté avec enthousiasme de diffuser gracieusement à des dates régulières. Un accent particulier fut mis sur ces messages le 10 décembre et il en sera de même le 10 août, date de l'anniversaire de la Déclaration canadienne des droits de l'homme. Dans les provinces, des programmes d'information ont également été établis, au niveau scolaire notamment.

L'élaboration de programmes pour la lutte contre le racisme et la discrimination raciale à l'échelle nationale fait l'objet de consultations constantes entre les différents paliers de gouver-

nement, et les autorités fédérales étudient pour leur part de nouveaux programmes en vue de promouvoir une meilleure compréhension entre les différents groupes ethniques. J'aimerais mentionner que lors de la Conférence qui, en novembre dernier, à Victoria, en Colombie Britannique, regroupait les ministres provinciaux responsables des droits de l'homme, le problème de la discrimination raciale fut abordé.

Je voudrais maintenant terminer cet exposé en ajoutant que nous avons d'excellentes raisons de croire que le Canada aura dans un avenir très prochain sa propre Commission des droits de l'homme. Un tel organisme sera le parallèle de ce qui existe déjà dans la plupart des provinces.

S/C